

Fiche d'Information **Cahier des Charges**

N° 07

Diffusion février 2009



Soins hors parcours – Majoration du taux UNCAM

Destinataires

Cette fiche d'information est destinée à tous les éditeurs de logiciels.

Contexte

Application de la décision de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie du 22/01/2009 parue au Journal Officiel le 30/01/2009 et du Décret N° 2008-1364 du 18/12/2008 paru au Journal Officiel le 20/12/2008.

Impact

Le taux de la majoration du ticket modérateur restant à charge de l'assuré pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins ou pour des patients n'ayant pas déclaré de médecin traitant a été porté à 40 % jusqu'à concurrence de 10 euros.

Remarque

Cette mesure est applicable à compter du 31/01/2009.

Référence : CDC-INF-007